lozère
LE DÉPARTEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA REGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON
Direction régionale de la
jeunesse,
des sports et de la cohésion
sociale

DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI DANS LE DOMAINE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES en LOZERE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI DANS LE DOMAINE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

La DRJSCS supervise la réalisation de DTA dans le domaine du sport.

Démarche concertée menée par le Conseil Général et la DDCSPP.

Objectifs

→ Étudier et formuler des propositions concrètes pour :
renforcer l'adéquation entre l'offre sportive du territoire et les besoins des publics.

→ Construire un plan d'actions visant à :
poursuivre le développement sportif de la Lozère, son aménagement ainsi qu'anticiper l'évolution des besoins.

Déroulement

- **Phase 1.** *Fin avril à mi-juin*
Etat des lieux de la question sportive

- **Phase 2.** *Mi-juin à mi-août*
Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins

- **Phase 3.** *Mi-août à fin octobre*
Elaboration du plan d'actions et formulation de préconisations

Méthode : Analyse statistique et entretiens semi-directifs
Entrée par les publics

Éléments hors champ d'étude : publics en situation de handicap, les sports de nature, les équipements sportifs.

Eléments contextuels

Des bassins de vie qui s'affranchissent des limites administratives

« Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. » Insee

Une faible densité de population inégalement répartie et organisée autour de 6 pôles principaux.

- 40% des hab. dans ces 6 villes et 60% des hab. en milieu rural
- 1 habitant sur 6 habite à Mende
- 1 habitant sur 6 habite au sud d'une ligne Villefort-Le Massegros

Des bassins de vie qui dépassent et brouillent les limites administratives.

Bassins de vie, villes principales et nombre d'habitants en 2010

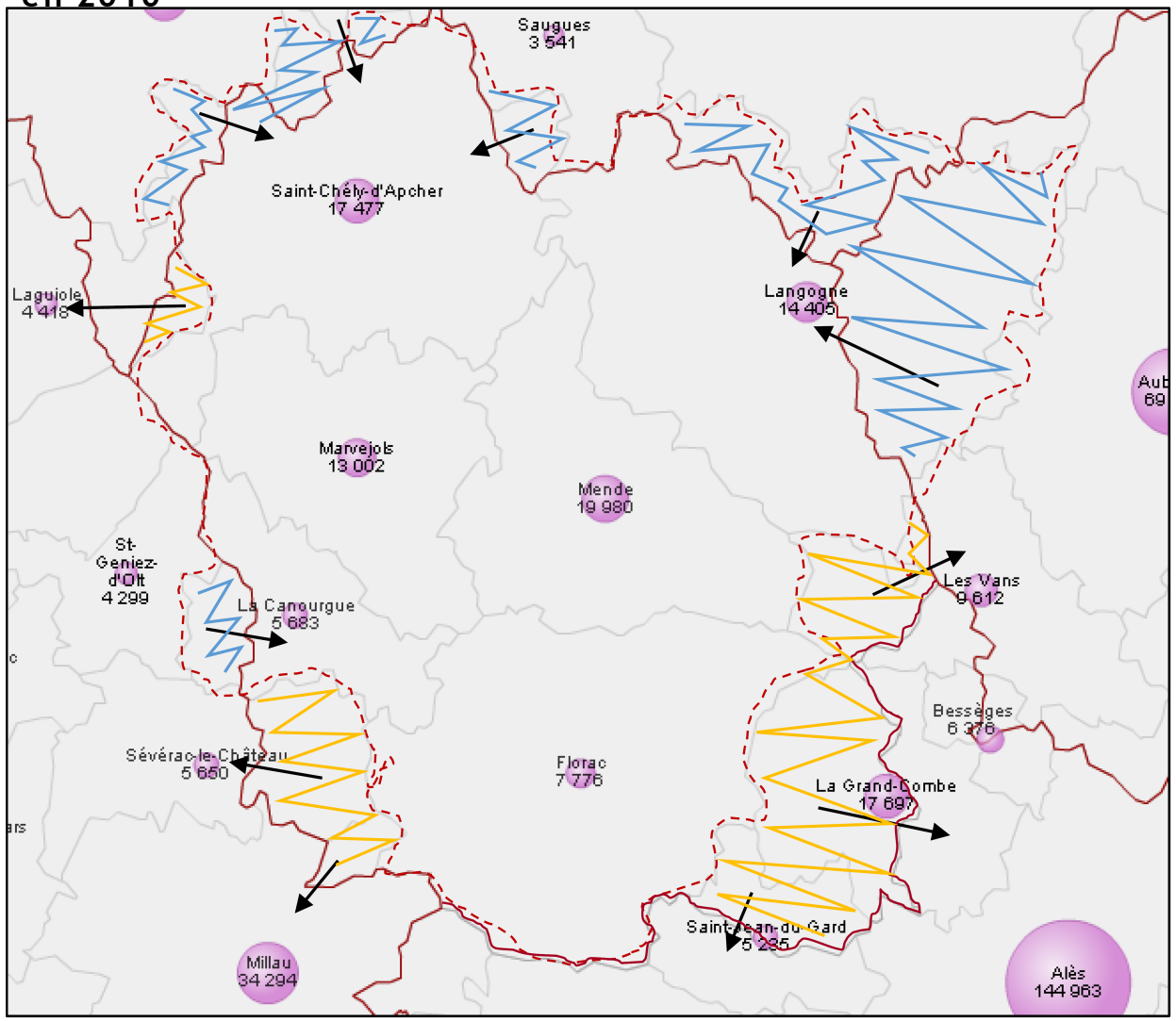

	Zones hors département intégrant un bassin de vie dont la commune principale est située en Lozère		Limites départementales
	Zones du département intégrant un bassin de vie dont la commune principale est située dans un autre département		Limites externes des bassins de vies dont la commune principale est située en Lozère

1. Les équipements sportifs, les infrastructures

- **Des statistiques à pondérer :**
  - Un ratio d'équipements sportifs élevé : 55 hab / équipement (158 en LR).
  - Mais 45 % des équipements sont des sites de sports de nature.
  - Un maillage territorial nécessaire : 60% de la population en milieu rural, conditions climatiques, temps de transport.
  - Mais un bon maillage n'est pas nécessairement positif : abandon d'usage.
  - Un maillage territorial inéquitable (sud du département).
  - Des équipements vétustes (subventions pour l'investissement mais pas pour le fonctionnement).

- **Un manque de collaboration territoriale.**
  - Des projets portés par les communes et trop peu par les communautés de communes.

- **Les normes fédérales trop strictes pour le milieu rural.**
- **Des villes principales bien équipées mais une saturation des équipements couverts multisports.**
- **Un gros travail reste à réaliser en terme d'accessibilité des personnes handicapées.**

1. Les équipements sportifs

Les équipements multisports en Lozère en 2014 :

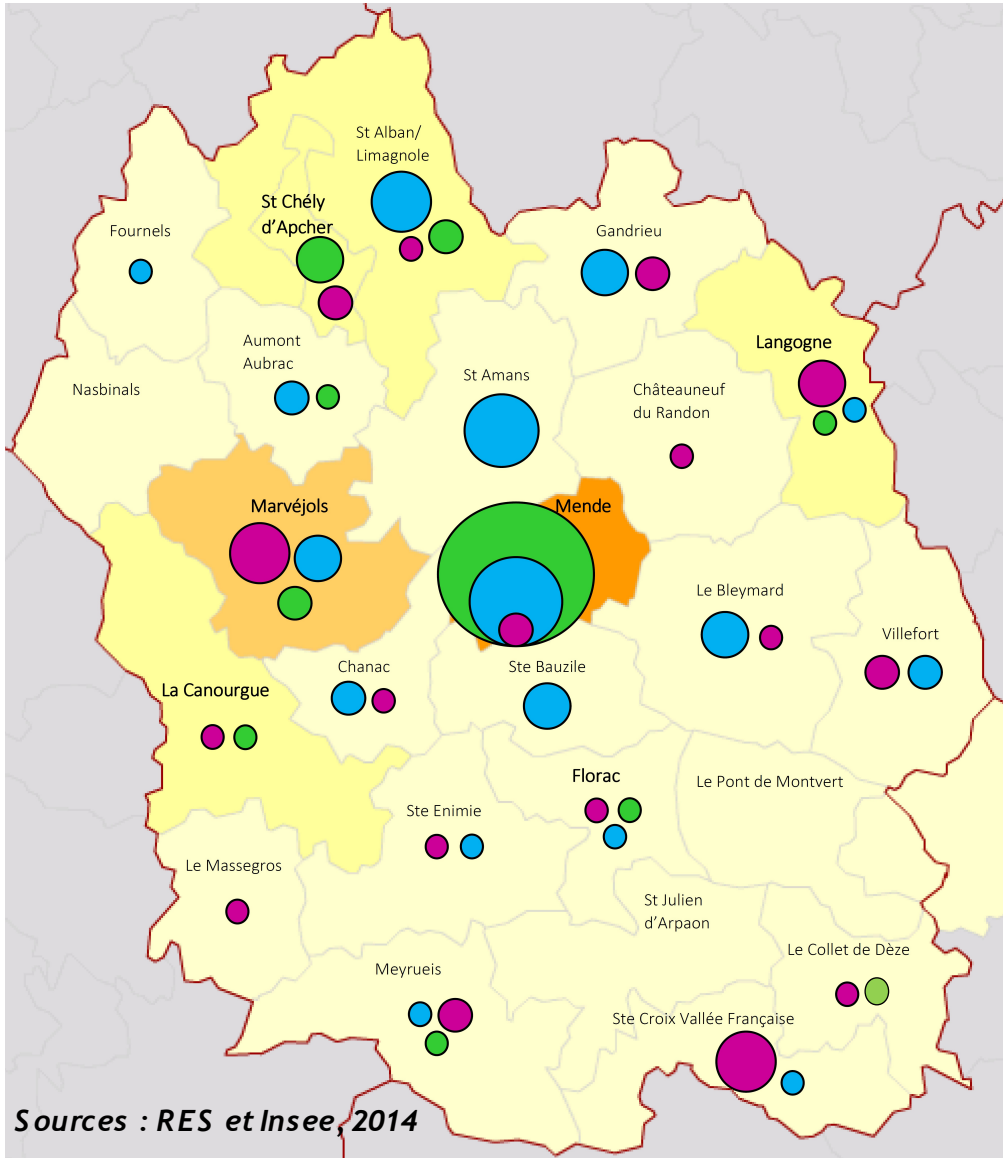

→ Les problématiques les plus marquantes :

Des territoires carencés en équipements structurants :

-Villefort et St Etienne Vallée Fçaise : des collégiens sans gymnase

-Florac : des écoliers qui n'apprennent pas à nager.

Un manque de collaboration territoriale :

-Penser la polyvalence des équipements et raisonner à l'échelon intercommunal.

Des équipements pour les sports de nature peu utilisés par la population locale :

-Utilisation quasi exclusive par un public touristique ou pour une pratique individuelle.

-Penser la globalité des usages dans les projets d'équipement.

Une nécessaire prise en compte de la rénovation des équipements.

	Salle multisports ou gymnase
	Plateau EPS, multisports, city-stades
	Salle non spécialisée (salle polyvalente ou salles des fêtes)

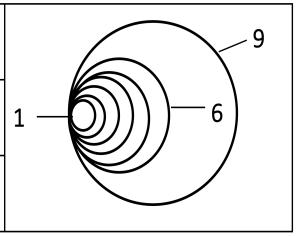

Part de la population des CC dans la population totale :

	De 1 à 5 %
	De 6 à 10 %
	De 11 à 15 %
	De 16 à 20 %

Eléments contextuels

2. L'offre sportive

450 clubs affiliés à une fédération
30 000 licences sportives
40 licences pour 100 habitants
(taux national : 24 pour 100 habitants).

Les spécificités lozériennes :

- Les associations multisports ont une place exceptionnelle (UFOLEP, sport en milieu rural, Sport adapté, EPGV, USEP, UNSS, UGSEL) : elles assurent un bon maillage territorial et répondent aux besoins de multi-activités pour les jeunes, proximité, loisirs et convivialité pour les adultes.

  54 % des associations sportives lozériennes (33 % national)
  52 % des adhérents lozériens soit 22 % de toute la population lozérienne.

- Les activités les plus pratiquées : pétanque, randonnée, football, tennis, tennis de table, judo, sport scolaire, UFOLEP, EPGV, sport en milieu rural et sport adapté.

- Une offre principalement axée sur les disciplines individuelles. (difficulté de constituer des équipes)
- 25% de l'offre dans les disciplines olympiques est réservée au football (19% en LR).

Eléments contextuels

2. L'offre sportive : évolution entre 2000 et 2012

- Des disciplines en perte de vitesse : la moto, l'escalade (FFME), le golf.
- De nouvelles disciplines apparaissent : le badminton, les clubs alpins de montagne (FFCAM).
- Des disciplines qui restent stables : le football, le cyclotourisme, l'UFOLEP, l'équitation, le cyclisme, le tennis, la spéléo.
- Des disciplines en expansion : FFEPGV (+70%), le tennis de table, la randonnée, le sport automobile, le karaté ont doublé leurs effectifs. La retraite sportive, le sport en milieu rural, le sport adapté et le handball ont triplé leurs effectifs.

Une politique départementale sportive peut s'appuyer sur les fédérations et disciplines :

- Les + maillées territorialement
- Qui témoignent d'une spécificité départementale (sports de nature)
- Qui suscitent le plus d'adhésion dans une perspective ancrée dans le temps afin d'éviter les effets de mode.

« On estime à seulement 1/3 le nombre de pratiquants sportifs ayant une licence dans une fédération en France » (Centre international d'étude du sport – CIES)

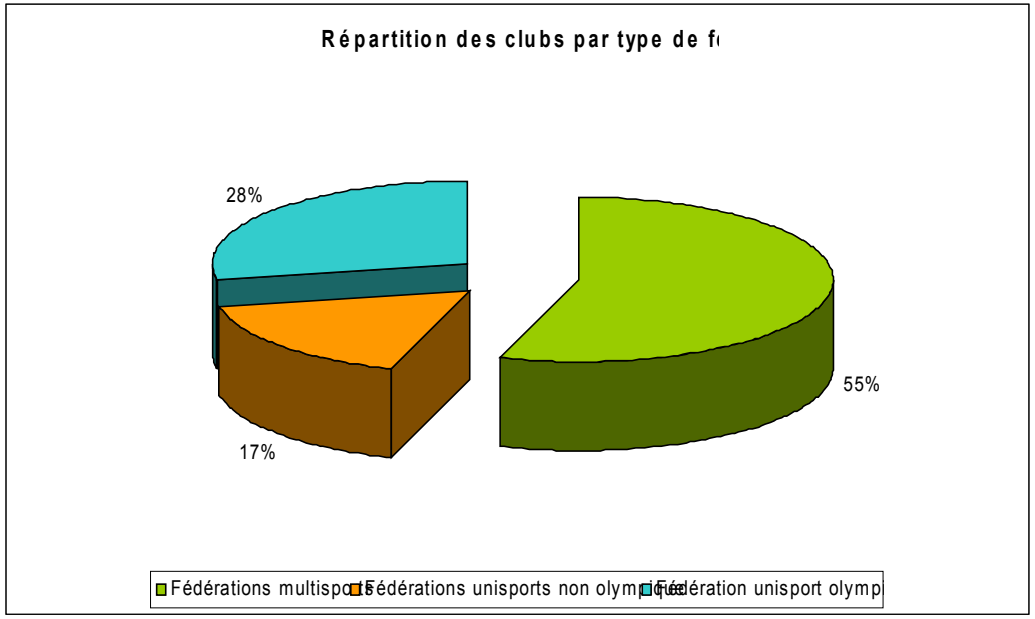

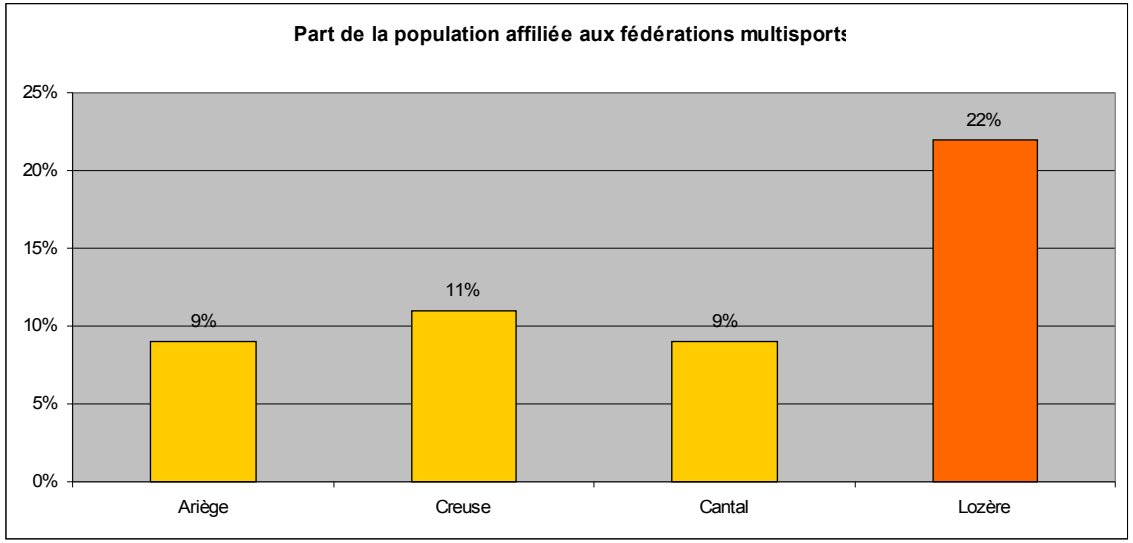

Eléments contextuels

3. Les attentes des publics

Les 12-25 ans

La part des jeunes dans les clubs chute fortement à partir du début de l'adolescence.

Importance de la famille et des pairs.

Problème du transport.

Jeunes regroupés dans les grandes villes : lycées.

- Recherche de lien social

Manque de mixité, recherche de socialisation.

- Accès à l'autonomie

Recherche de l'autonomie et d'une « déscolarisation » du sport.

- Préférence pour la multi-activités

Stages ou activités ponctuelles plus attractifs.

- Goût pour la compétition / Goût pour le loisir

Risque d'arrêt de pratique féminine si club trop axé sur la compétition.
La rigidité du cadre fédéral freine l'accès des jeunes au sport.

Les adultes

- Recherche de convivialité
- Une pratique à la fois dans et hors cadre fédéral

Une pratique libre associée à une pratique encadrée
Préférence pour la multi-activités et alternance des motivations selon les activités : compétition / loisir.

- Le sport féminin : des spécificités à prendre en compte

Peu d'offre en périphérie de la grossesse, puis arrêt de la pratique au profit de l'éducation des enfants.

- Un public freiné par la rigidité du cadre fédéral

Regroupement en associations non affiliées ou affiliées à des fédérations multisports.

Les parents

- Recherche d'activités à coût modique
- Sport = prolongement de l'école : progrès, pédagogie.
- Contraintes dues aux transports
- Tester les pratiques, encourager la multi-activités

4. Orientations stratégiques

DEVELOPPER UNE POLITIQUE SPORTIVE DURABLE

Impliquant tous les acteurs : Etat, collectivités locales, associations sportives.

1. **Améliorer la gouvernance par le développement d'une politique sportive commune.**
2. **Accompagner la professionnalisation du milieu associatif et la création d'emplois territorialisés.**
3. **Appuyer et soutenir le développement du secteur associatif et les collectivités locales.**
4. **Accompagner la redéfinition de l'offre sportive du milieu associatif fédéral afin de l'adapter aux publics éloignés de la pratique : jeunes et personnes en situation de handicap.**
5. **Réflexion avec les collectivités locales sur les zones carencées en équipements sportifs structurants.**
6. **Accompagner le milieu sportif dans sa recherche de solutions aux problématiques de mobilité.**

1. Améliorer la gouvernance par le développement d'une politique sportive commune.

Eléments contextuels

- **Manque de lisibilité dû aux multi-financements du sport**
  - Etat (amendements parlementaires), CNDS, Conseil Général, collectivités.
- **Les communes restent le principal soutien financier du sport**
  - Investissement, mise à disposition de locaux et de personnels, attribution de subventions.
- **Baisse des budgets destinés aux actions classiques du mouvement sportif**
  - Politiques publiques qui se sectorisent : sport-santé, sport et femmes…
  - Nécessité de rationaliser, d'éviter les doublons.
- **Règles « plancher » pour l'obtention de subventions**
  - Les petites structures pénalisées.
- **De nouvelles sources de financement à activer**
  - Fonds européens.
- **Concurrence entre associations (dans les villes), nécessité de regroupement d'associations (dans le secteur rural).**

1. Améliorer la gouvernance par le développement d'une politique sportive commune.

Pistes d'actions

- **Elaboration d'une charte départementale pour le développement du sport**
  - Pour des actions concertées, cofinancées, complémentaires : définition des orientations du développement sportif de la Lozère (soutien aux disciplines structurantes nécessitant un accompagnement : disciplines en perte de vitesse, insuffisamment représentées).
    - Convention d'objectifs : Département, Etat, CDOS.
    - 2017-2020
    - Partenariat futur avec les communautés de communes.
- **Création d'Offices des Sports**
  - Des instances locales de concertation et d'aide à la décision politique au plus près des territoires.
    - Échelon pertinent : communauté de communes.
    - Différentes méthodes de mise en œuvre : rendez-vous annuels élus/milieu sportif, création d'associations.
    - Différentes missions possibles : discussion autour de la politique sportive locale, gestion des infrastructures, école du sport, critères de répartition des subventions, etc.
    - Extension possible des missions vers les loisirs et la culture.

2. Accompagner la professionnalisation du milieu associatif et la création d'emplois territorialisés.

Eléments contextuels

Le bénévolat : la gouvernance des clubs sportifs

- **Le bénévolat est essentiel pour la pérennisation des emplois**
  - L'emploi repose sur l'articulation des activités salariales et bénévoles.
  - Demandes de subventions et gestion de l'emploi une fois créé.
- **Le bénévolat s'essouffle**
  - Augmentation des responsabilités (association employeuse), bénévoles investis dans plusieurs associations, faible renouvellement des dirigeants (problème de transmission des compétences et de délégation).

L'emploi sportif dans le secteur associatif

- 6 500 emplois dans le secteur associatif en Lozère (1er employeur de Lozère).
- **MAIS seulement 100 emplois dans le secteur associatif sportif (66 structures).**
- **Des emplois mal répartis sur le territoire** : 61% à Mende, 11% à Saint-Chély-d'Apcher.

2. Accompagner la professionnalisation du milieu associatif et la création d'emplois territorialisés.

Eléments contextuels

L'emploi sportif dans le secteur associatif

- **Une professionnalisation nécessaire dans les clubs et les comités** :
  - les chargés de développement sont un atout pour les comités départementaux :
    - quand le marché arrive à saturation (football) : développer qualitativement l'offre (public féminin)
    - quand l'activité est peu présente dans le département (basketball) : emploi mutualisé, trans-territorialité (besoin du soutien des fédérations).
  - des clubs en demande de professionnalisation pour compléter l'encadrement bénévole, notamment vers la pratique en compétition. Mais un niveau élevé de qualification nécessaire pour l'encadrement sportif professionnel : niveau IV minimum (BEES, BP JEPS) et besoin de formations complémentaires.
  - augmentation du niveau d'exigence des adhérents et des contraintes réglementaires.

- **Le financement** : emplois CNDS (aide dégressive sur 4 ans : ce qui peut mettre en difficulté certaines structures), emplois aidés (Contrat d'Avenir mais incompatibilité due au niveau de diplôme requis), autofinancement par les associations, aides indirectes par les collectivités.

- **Des freins.**
  - Des tarifs d'adhésion trop bas qui ne correspondent pas au coût réel.
  - La mutualisation est difficile : mêmes horaires sur des lieux de pratique éclatés.
  - Des éducateurs sportifs difficiles à recruter : des emplois précaires, des formations coûteuses et longues.

2. Accompagner la professionnalisation du milieu associatif et la création d'emplois territorialisés.

Pistes d'actions

- **Développer la pluri-activités pour répondre aux besoins des territoires et développer la mutualisation.**
  - **Mutualiser les besoins** : développer des groupements d'employeurs (pour les missions qui ne concernent pas l'animation), le multi-salariat et s'appuyer sur les besoins et l'offre sportive des départements limitrophes (trans-territorialité).
  - **Favoriser la pluri-activités des éducateurs sportifs pour des emplois territorialisés** :
    - convergence nécessaire des besoins des fédérations, de l'économie touristique et des animations locales
    - nécessité de compléments de formation dans des champs utiles au territoire.
    - échelon pertinent : communautés de communes.
  - **Une réflexion sur l'évolution de la réglementation et des diplômes :**
    - Mission relative à l'évaluation de la politique ministérielle de formation et certification aux métiers du sport et de l'animation – 02/2014.
  - **Actionner des dispositifs pour professionnaliser les bénévoles expérimentés :** CQP, VAE

3. Appuyer et soutenir le développement du secteur associatif et les collectivités locales.

Eléments contextuels

- **Des clubs qui communiquent peu entre eux** : méconnaissance des outils et expériences développés par d'autres structures.
- **Des clubs qui n'accèdent pas à l'information stratégique** : méconnaissance des dispositifs et des appels à projets.
- **De nouvelles sources de financement à activer** : baisse globale des interventions et des financements publics (État et collectivités locales) et, parallèlement, de nombreux fonds européens (FEDER, FEADER, Erasmus + Sport…) pourraient être mobilisés.
- **Un bénévolat qui doit se renouveler** : vieillissement des dirigeants bénévoles et un essoufflement dû à un pluri-bénévolat « Difficile de laisser sa place et de savoir déléguer ».

3. Appuyer et soutenir le développement du secteur associatif et les collectivités locales.

Pistes d'actions

- **Création d'une Cellule de développement des ressources en charge :**
  - d'animer une plateforme d'information, de veille, et d'échanges entre les associations et les collectivités
  - d'accompagner les associations dans leurs démarches liées à l'emploi (formes juridiques, fiches de paye, recrutement…)
  - de mettre en place un dispositif de veille et d'aide à la demande de subventions proposées notamment par l'U.E.
  - de développer des partenariats et coopérations entre les structures
  - d'accompagner la mise en place d'offices du sport
  - d'accompagner la mise en place de projets associatifs.

  Réflexion à mener sur la création d'un emploi qualifié.

- **Sensibiliser les bénévoles à la transmission de leurs savoirs et aux formes alternatives de gouvernance**

  Créer des modules de formation à destination des dirigeants bénévoles
  - Les formes alternatives de gouvernance.
  - La transmission des savoirs et compétences.

  Mener une réflexion sur le projet associatif.

4. Accompagner la redéfinition de l'offre sportive du milieu associatif fédéral afin de l'adapter aux publics éloignés de la pratique : jeunes, personnes en situation de handicap.

Eléments contextuels

- **Le public jeune éloigné de la pratique en club :** les enfants constituent le principal public des associations sportives ; or leur représentation dans les clubs décroit fortement à partir de 13-14 ans.
- **Les jeunes peu investis dans la gouvernance et l'animation :** l'apprentissage du bénévolat semblerait en perte de vitesse.
- **Le club sportif comme une réponse au besoin de lien social des jeunes :** un lieu de rencontre où la mixité est un atout.
- **Un modèle fédéral qui ne correspond pas toujours aux attentes des jeunes :** le modèle de la compétition fédérale peut convenir à certains jeunes, mais ce n'est pas la règle. Les jeunes souhaitent des activités plus ponctuelles et plus ludiques sans que soit évincé pour autant le principe de compétition.
- **La pratique en milieu ordinaire, vecteur d'intégration pour les personnes en situation de handicap.**

4. Accompagner la redéfinition de l'offre sportive du milieu associatif fédéral afin de l'adapter aux publics éloignés de la pratique : les jeunes, les personnes en situation de handicap.

Pistes d'actions

- Donner des responsabilités aux jeunes dans les fonctions d'animation et d'arbitrage.
- Expérimenter des créneaux mixtes de loisirs pour les jeunes.
- Organiser des événementiels pour les jeunes licenciés.
- Organiser des compétitions ouvertes aux jeunes non licenciés.
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement des personnes en situation de handicap vers la pratique sportive en milieu ordinaire.
- Former les éducateurs sportifs et les intervenants aux spécificités de ces publics.

5. Réflexion avec les collectivités locales sur les zones carencées en équipements sportifs structurants.

Pistes d'actions

- **Un équipement aquatique sur le secteur de Florac**
  - Imaginer le lieu idéal et les fonctions assurées par le futur équipement quant aux besoins recensés (apprentissage scolaire, activité sportive, tourisme-loisirs…).
  - Imaginer la couverture d'un bassin existant ou recours au projet de piscine mobile transportée dans un camion-remorque.
- **Un équipement multisports couvert à Villefort**
  - Améliorer la pratique sportive des collégiens
  - Développer l'offre d'activités sportives

6. Accompagner le milieu sportif dans sa recherche de solutions aux problématiques de mobilité.

Eléments contextuels

- **Réseau de transport en commun peu adapté** aux déplacements occasionnés par une pratique sportive pour un entraînement ou encore se déplacer sur une compétition.
- **Encourager la pratique du covoiturage.**

6. Accompagner le milieu sportif dans sa recherche de solutions aux problématiques de mobilité.

Pistes d'actions

- **Promouvoir des modes de transports alternatifs**
  - Mener une opération de communication promouvant la pratique du covoiturage sur le département à destination des pratiquants et de réfléchir au développement de l'auto-partage entre particuliers et/ou associations pour les entraînements, les compétitions sportives, les manifestations et événements sportifs.
  - Mise en place d'un lien vers le site de Voisine sur les sites des collectivités, des associations sportives, du CDOS…
- **Réflexion à mener sur la facilitation de la mobilité**